

Mémoire remis à la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards

Par : Jocelyne Lavallée

De : Longueuil (arrondissement Saint-Hubert)

19 mai 2022

Le Québec - sa responsabilité morale et légale dans la préservation de la diversité biologique sur son territoire

Il est important de rappeler que le Québec, comme tous les pays de cette planète, a la **responsabilité morale de préserver sa biodiversité** pour le maintien de la santé et du bien-être de sa population humaine, de sa prospérité économique et de sa sécurité alimentaire. Notre biodiversité joue un rôle majeur dans la lutte contre les changements climatiques en régulant le climat, en purifiant l'eau et l'air, en diminuant les inondations et les sécheresses, ainsi qu'en rendant n'innombrables autres services écologiques; mais pour ce faire, il faut **respecter l'intégrité de nos écosystèmes**.

Le Canada a été le premier pays industrialisé à ratifier la Convention sur la diversité biologique en 1992 afin d'assurer la pérennité de la vie sur la Terre et son secrétariat est établi **au Québec à Montréal depuis 1996**.

Le Québec s'est doté de la **Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV)** afin de protéger la diversité de ses espèces fauniques et végétales sur son territoire d'où son **obligation légale de protéger toute espèce en danger et son habitat**. La responsabilité légale est partagée avec le gouvernement canadien qui possède aussi une Loi pour les espèces en péril (LEP).

Le caribou forestier et montagnard

On compte une seule espèce de caribou dans le monde. Il existe une seule sous-espèce au Québec: le **caribou des bois**. Ce dernier est classé en trois écotypes : le **caribou forestier**, le **caribou montagnard** (ex. : caribou de la Gaspésie principalement) et le caribou migrateur (dont il ne sera pas question ici).

Le **caribou forestier** est désigné « **espèce vulnérable** » au Québec depuis 2005 alors qu'il a le statut « **d'espèce menacée** » depuis 2003 selon la LEP au Canada. **Déjà en 2013**, dans le 2e Plan de rétablissement du caribou forestier du Québec, on précisait que « **des actions de rétablissement très concrètes et pressantes devaient être appliquées** particulièrement sur le plan de l'aménagement et de la restauration de l'habitat ».0

Malgré cela, **certaines populations au Québec sont au seuil de l'extinction**. Malheureusement, on compte maintenant 7 caribous forestiers dans la population de Val d'Or qui ont été mis en enclos en 2020 et 16 individus pour la population de Charlevoix qui a aussi été mis en enclos en février 2022. La harde de Pipmuacan, qui chevauche la Côte Nord et le Saguenay Lac-St-Jean, située à la limite sud de l'aire de répartition du caribou forestier décline dangereusement. Selon un inventaire du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP), on estimerait la population à environ 225 individus (Inventaire aérien du caribou forestier du secteur Pipmuacan à l'hiver 2020).

Pour ce qui est du **caribou montagnard de la Gaspésie**, il a le statut d'espèce « **menacée** » au Québec en vertu de la LEMV depuis 2009 et un statut d'« **en voie de disparition** » au Canada depuis 2004 en vertu de la LEP. En 1950, on estimait la population entre 700 et 1 500 individus (Bilan du rétablissement du caribou de la Gaspésie (*Rangifer tarandus caribou*))

pour la période 1990-2009, citant Moisan, 1957). Selon le dernier inventaire de 2020, il ne resterait plus que 32 à 36 caribous montagnards, alors qu'en 2009, on en dénombrait environ 170 et en 1984, 273. Même si les activités forestières ont cessé depuis quelques années, il demeure que l'habitat n'est pas arrivé à un stade de maturité qui convient à la population des caribous. De plus, il a été observé que les caribous montagnards de la Gaspésie se déplacent régulièrement en dehors du Parc de la Gaspésie pour s'alimenter et mettre bas. Ce parc créé en 1937 afin de protéger de manière permanente le caribou ne couvre qu'une partie de l'aire de répartition de cette population.

Éléments à prendre en considération pour le rétablissement du caribou des bois

Une **stratégie gagnante pour l'espèce et le gouvernement** serait d'abord de s'appuyer sur ce que dit la **science**.

Les experts ont extrêmement bien documenté depuis des décennies les besoins de l'espèce et les causes de son déclin.

Selon le Programme de rétablissement modifié du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), population boréale (2020) et le Programme de rétablissement modifié du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), population de la Gaspésie-Atlantique, au Canada (2022), **il est tout à fait réalisable de rétablir toutes les populations locales de caribous forestiers et montagnards au Québec, tant sur les plans techniques et biologiques.**

Le caribou des bois de l'écotype forestier et montagnard (caribou de la Gaspésie) a besoin de **grands territoires non perturbés**; il préfère la **forêt boréale mature** composée principalement de conifères ou encore de forêts anciennes composées de pins gris (de plus de 70 ans) ou d'épinette noire, avec des tourbières et du lichen en abondance. **La plupart des hardes sont en déclin depuis des décennies principalement parce qu'elles n'ont plus accès à de vieilles forêts intactes.** Leur habitat est de plus en plus fragmenté. L'exploitation forestière qui augmente de plus en plus vers le nord serait en grande partie responsable de ce déclin avec l'ouverture de chemins forestiers qui favorisent la circulation des prédateurs et des humains. Il a d'ailleurs été démontré que ces milieux perturbés favorisaient un taux de mortalité important des faons et des femelles. Les jeunes forêts attirent les cerfs et les orignaux ainsi que leurs prédateurs, le loup gris, le coyote et l'ours noir. Il faut **revégétaliser tous ces chemins forestiers pour bloquer l'accès aux prédateurs.**

Il a été avancé que **maintenir minimalement 65% d'habitat non perturbé** permettrait d'assurer à une population une possibilité d'autosuffisance d'environ 60% pour une population locale. « Ce seuil est un **seuil minimal**, car si 65 % de l'habitat est non perturbé, il existe quand même un risque significatif (40 %) que les populations locales ne soient pas autosuffisantes ... Selon certaines études, pour atteindre l'autosuffisance d'une population locale de caribou boréal, il faudrait 300 individus évoluant dans une aire de répartition d'au moins 10 000 km² à 15 000 km² » (Environnement Canada, 2011 b).

Sauf que plusieurs populations n'ont même pas 65% d'habitat non perturbé : par exemple, celle de Val d'Or : **35% habitat non perturbé**, celle de Charlevoix : **18% non perturbé** (Programme de rétablissement modifié du caribou des bois, 2020) et celle de Pipmuacan: **19 % non perturbé** (Inventaire du MFFP 2020, citant une analyse de 2017). La harde de Pipmuacan est littéralement encerclée par les coupes forestières, ce qui risque assurément de l'isoler du reste de l'aire de répartition du caribou forestier du Québec.

Pour ce qui est de la population de la Gaspésie, Nature Québec suggère qu'il faudrait envisager 100 individus d'ici 2026 afin d'atténuer le risque de quasi-extinction et 200 individus d'ici 2036 (Nature Québec, Mémoire présenté à Environnement et Changement climatique, 2020).

La connectivité de l'habitat, tant à l'intérieur des aires de répartition qu'entre elles, est un autre élément important d'une stratégie gagnante qui permet au caribou de se déplacer sur son territoire dans des habitats de bonne qualité tout au long de son cycle vital et d'assurer un échange génétique entre les populations.

La création d'aires protégées pourrait favoriser la protection de vieilles forêts essentielles pour la survie du caribou. En même temps, ces dernières préserveraient divers rôles écologiques d'une très grande valeur, beaucoup plus que celle du bois récolté. **Le gouvernement québécois a une responsabilité morale et légale pour préserver notre biodiversité** et les aires protégées sont un des moyens par lesquels on peut y arriver, à la condition de ne pas y autoriser des activités de coupes forestières, bien évidemment.

Une stratégie qui assure le rétablissement de l'ensemble des populations avant tout

Les caribous peuplent la forêt boréale depuis des milliers d'années. Alors, oui, il faut absolument que le gouvernement investisse dans **le rétablissement de toutes les populations de caribous sans égard aux efforts à consentir.**

Abdiquer à sa responsabilité morale et légale de protéger notre biodiversité en abandonnant certaines populations au statut précaire entacherait l'image du Québec aux yeux de sa population ainsi qu'à l'international. Non seulement, on remettrait en question la capacité du gouvernement à gérer convenablement nos forêts, mais on risquerait de perdre certaines certifications internationales de saine gestion des forêts, comme le Forest Stewardship Council a d'ailleurs prévenu le gouvernement en avril 2022. (La Presse, 28 avril 2022 « Un organisme international pourrait sévir contre le Québec »). Le bois d'œuvre du Québec est très recherché à cause de sa certification écologique. Cette certification tient compte de plusieurs critères, dont principalement celui de la conservation des milieux naturels et du respect des peuples autochtones.

Nous ne sommes plus en 1920, nous sommes une société moderne et la forêt mérite davantage d'être valorisée pour tout ce qu'elle offre. Elle ne peut plus être évaluée qu'en termes de bois qui y est prélevé, c'est une notion très réductrice et dépassée de voir la forêt. **En protégeant de grands massifs de forêt mature, on ne protège pas seulement le caribou mais également d'autres espèces fauniques et végétales qui bénéficient également de ce type d'habitat.** Un

exemple parmi tant d'autres : Le lichen terrestre et arboricole qui constitue une ressource alimentaire essentielle au caribou prend des décennies à s'établir, on ne le trouve en abondance que dans des forêts anciennes.

De plus, **la forêt est une extraordinaire ressource face aux changements climatiques**. Les arbres, par la photosynthèse, absorbent le CO₂, un des gaz à effet de serre. Les écosystèmes forestiers séquestrent davantage de carbone que n'importe quel autre écosystème terrestre.

On doit également protéger le caribou parce qu'il **fait partie de la culture et de l'identité de plusieurs communautés autochtones**. Pour la communauté anishnabe du Lac Simon, le caribou est d'autant plus important qu'il leur a permis de survivre pendant des millénaires. Pour eux, il est impensable d'abandonner la population de Val-d'Or, comme leur a proposé le gouvernement. Il en est de même pour la communauté huronne-wendate, qui juge inacceptable d'abandonner la population de Charlevoix. Et pour ce qui est de la communauté innue de Pessamit, perdre la harde de Pipmuacan constituerait une atteinte grave à ses droits ancestraux et à sa culture. **Le Québec doit assumer ses responsabilités morales à l'égard des premiers habitants qui occupaient notre territoire.**

De plus, notre caribou est aussi celui qu'on appelle le renne en Europe et en Asie. C'est un **animal noble et mythique qui fait partie de l'imaginaire de tous les enfants et ceux qui ont été enfants - les rennes du Père Noël**. Pour la magie qu'il exerce chez les tout-petits et le bonheur de leurs parents, il faut conserver cette magnifique espèce emblématique au nom de notre culture. J'ai eu le plaisir de le croiser dans la nature, dans son milieu naturel en Gaspésie, un souvenir indélébile.

La forêt est une source de bien-être autant physique que mentale pour tout citoyen qui la fréquente. De nombreuses études ont démontré les effets bénéfiques d'une promenade en forêt sur notre système cardiaque, respiratoire et immunitaire. Il stimule notre métabolisme et apaise notre stress.

Le gouvernement doit démontrer sa détermination à rétablir toutes les populations de caribous des bois

L'aveuglement volontaire des gouvernements qui se sont succédé à ne vouloir favoriser que l'industrie forestière au détriment de la conservation des populations de caribous a mené à la situation dramatique actuelle du caribou sur notre territoire québécois. On en est même arrivé à une solution drastique telle la mise en enclos de certaines populations. Cette solution extrême n'est pas l'idéale et ne pourra pas solutionner le problème. Les animaux en enclos qui retourneront en milieu naturel n'auront pas développé le réflexe de chercher leur nourriture, ni de se protéger des prédateurs. Cette condition les met donc à très grands risques lors de leur retour en milieu sauvage. Pour les deux populations mises déjà en enclos, si on ne mène pas simultanément et rapidement d'autres interventions majeures dans leur habitat en leur offrant également davantage de **grands massifs de forêts matures non perturbées**, le gouvernement nous leurre. **Il faut cesser de prendre des décisions à courte vue en opposant toujours le développement économique à la sauvegarde de l'espèce et de son habitat**. Le rétablissement du caribou prendra du temps, mais si le gouvernement tient compte des avis des experts qui ont publié de nombreuses études depuis plusieurs années, il est évident que nous réussirons

à rétablir l'espèce. Mais il ne faut plus tarder et il faut cesser de commander des études ou des commissions pour reporter des décisions vitales pour le caribou. On sait depuis plusieurs années ce qu'il faut faire, mais la volonté gouvernementale n'y est tout simplement pas.

Ou est-ce que le lobby de l'industrie forestière est si puissant que le MFFP en oublie son rôle fondamental de gestionnaire responsable de l'aménagement durable de la forêt afin d'en préserver la biodiversité ?

Malgré toutes les études pointant du doigt **l'exploitation forestière comme étant la cause principale du déclin du caribou au Québec**, le ministre de la Forêt planifiait encore en mars 2022, d'exploiter la forêt dans l'habitat du caribou de la Gaspésie sous prétexte qu'elle était attaquée par la tordeuse du bourgeon de l'épinette (Le Devoir, 4 mars 2022- Des coupes forestières dans l'habitat des derniers caribous de la Gaspésie). Une enquête de Radio-Canada révélait récemment le stratagème odieux du MFFP avec l'industrie qui utilise la lutte contre la tordeuse pour financer l'industrie forestière et qui fragilise nos forêts (Radio-Canada, 16 mars 2022

<https://ici.radio-canada.ca/recit-numerique/3801/tordeuse-industrie-forestiere-entente-secret-quebec>). Pourtant, au contraire, il s'avère très **urgent d'accroître l'habitat du caribou de la Gaspésie** pour mieux répondre à ses besoins, **sachant que le Parc de la Gaspésie ne couvre seulement qu'une partie de son aire de répartition**. Les forêts vivent avec la tordeuse depuis des millénaires et ont toujours été capables de se régénérer.

Le juste équilibre maintenant !

Il est **urgent d'agir rapidement afin de corriger l'inaction gouvernementale des dernières décennies**. **L'argument des emplois est un argument fallacieux** que les politiciens aiment bien mettre de l'avant particulièrement ces temps-ci dans un esprit électoraliste partisan qui n'a pas du tout sa place dans notre société moderne qui s'est engagée à préserver notre diversité biologique.

Cela fait près d'**un siècle qu'on coupe les forêts sans égard à maintenir un équilibre avec la biodiversité, il est donc plus que temps que le gouvernement atténue ce déséquilibre et accorde enfin sa priorité à l'environnement pour corriger les mauvaises décisions du passé** qui ont mené certaines hardes de caribou au seuil de l'extinction. **Le gouvernement a très bien les moyens financiers pour intervenir**- je n'en nomme que quelques-uns : en prélevant des montants dans le Fonds vert (appelé maintenant le Fonds d'électrification et de changements climatiques), dans le Fonds des générations, dans les revenus en provenance de Loto-Québec, ou encore en s'assurant lui-même de la valeur marchande du bois coupé puisque qu'il semblerait que « le Québec perd des millions de dollars en redevances forestières parce qu'il laisse l'industrie établir elle-même la valeur marchande du bois coupé sur les terres publiques pour approvisionner les usines » (Le Devoir, 4 mars 2021 « Le ministère des Forêts du Québec est-il à la solde de l'industrie? »). Et si cela ne suffit pas, le gouvernement pourrait prélever un % du salaire des hauts-dirigeants du secteur public, ou quelques dollars du 6 milliards \$ pour le 3^e lien ou en augmentant les redevances minières qui sont actuellement insuffisantes, moins de 2% alors qu'elles pourraient être de 5%. L'argent, n'est pas le vrai problème !

Faut-il le rappeler qu'en décembre 2020, le **gouvernement Legault a mis de côté la création de 83 aires protégées au sud du Québec** qui avaient pourtant été l'objet de consensus régional et autochtone, parfois même depuis plus de 10 ans et a préféré choisir des aires protégées dans le nord du Québec (Baie James et Nunavik) où la diversité biologique est moindre, afin de démontrer « sa bonne volonté » pour préserver la biodiversité. Étrangement, **ces 83 sites étaient** tous situés au sud de la limite nordique des « forêts attribuables », dit plus simplement, **les forêts qui se retrouvent dans le territoire où les coupes industrielles sont autorisées par le gouvernement**. Que doit-on comprendre réellement de la volonté du gouvernement pour protéger notre biodiversité ? Il faut que ce comportement dépassé, qui date d'une autre génération, change, c'est urgent.

Recommandations

Même si je **suis totalement en désaccord avec cette commission dite « indépendante », qui n'a pas voulu nommer un seul expert de l'espèce pour siéger sur ce comité**, j'ai décidé malgré tout d'y participer afin d'apporter mon point de vue de citoyenne.

D'abord, il est tout à fait irresponsable selon moi, de désigner une commission sur le caribou sans seulement nommer un spécialiste de l'espèce. Je ne crois pas me tromper en affirmant que **la composition de cette commission est tout à fait biaisée dès le départ** : une prof en économie forestière et deux anciens fonctionnaires du gouvernement du Québec liés à des domaines de l'économie, d'administration et de finances. Il est **difficile de croire qu'on désire vraiment le rétablissement de cette espèce**; on sent plutôt un désir très fort de favoriser l'industrie forestière à tout prix, encore une fois au détriment de la conservation de notre biodiversité. Aurait-il été possible de créer une Commission sur l'économie du Québec en nommant un artiste, un scientifique et un informaticien? C'est aussi saugrenu comme commission que celle qui prétend vouloir gérer les caribous.

Aucun des deux scénarios proposés par la Commission n'est acceptable. Le premier scénario ne désire pas rétablir l'ensemble des populations, au contraire, **aucune population ne doit être laissée de côté**, cela fait des décennies qu'on les abandonne au profit de l'industrie forestière. Peut-on cesser de considérer la forêt comme de la matière ligneuse seulement qui rapporte de l'argent. **La forêt est l'habitat de nombreuses espèces fauniques et végétales vivantes et joue un rôle primordial face aux changements climatiques et au bout du compte, à notre propre survie. Il est nécessaire de mieux gérer la forêt de manière durable plutôt que de l'utiliser uniquement pour son bois prélevé.** Comme le dit si bien le chercheur Hubert Morin, on fait « une gestion beaucoup plus politique et économique de la forêt qu'une gestion scientifique » (Radio-Canada, 16 mars 2022 <https://ici.radio-canada.ca/recit-numerique/3801/tordeuse-industrie-forestiere-entente-secret-quebec>).

Le second scénario est totalement injustifiable « sans incidence additionnelle sur les approvisionnements en bois pour l'industrie forestière ». **Ce serait catastrophique pour le caribou et l'intégrité de notre biodiversité.**

Quand on nous dit **que le ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs « prévoit presque doubler la récolte forestière d'ici 2080, c'est extrêmement choquant.** Une augmentation de près de 15 % est anticipée d'ici cinq ans » (Le Devoir, 16 décembre 2020 – « Le Québec entend presque doubler sa récolte de bois d'ici 2080 ». Notre ministre du MFFP est-il l'homme de la situation ? On peut en douter fortement.

Cet état de fait m'amène à recommander au gouvernement de modifier la structure du ministère, car **il est inconcevable que le ministre de la Forêt en 2022 défende l'industrie forestière à ce point extrême au détriment des espèces qui l'habitent,** c'est un non-sens total. Le ministère des Ressources naturelles devrait inclure la forêt et le ministère de l'Environnement devrait inclure les espèces fauniques et végétales ainsi que les parcs, ce qui serait plus logique. Mais tout aussi majeur, **il faut absolument revoir la gestion de nos forêts dans un contexte durable pour protéger la diversité biologique.**

Devant cette manière éhontée du ministre de la Forêt de gérer la forêt uniquement en termes de matière ligneuse, de nombreux chercheurs et scientifiques du Québec réclament **la création d'un organisme indépendant afin de s'assurer qu'on intègre bien les processus écologiques et la biodiversité dans l'aménagement durable de nos forêts.** Je crois que nous n'avons plus le choix pour redonner confiance en la population. Le Québec dispose d'une expertise en sciences forestières impressionnante au Centre d'étude de la forêt qu'il serait très dommage de ne pas utiliser au profit d'une meilleure gestion de la forêt en 2022 (Le Devoir, 20 mars 2021 « La communauté scientifique inquiète de la gestion de la forêt » et « Des scientifiques dénoncent la vision industrielle du ministère des Forêts »).

Le Québec, dans un esprit de réconciliation avec les peuples autochtones, a le **devoir moral de protéger le caribou qui fait partie de leur identité culturelle** pour nombreux d'entre eux. La collaboration entre les scientifiques et les peuples autochtones qui ont une connaissance intime de l'espèce et du territoire m'apparaît un gage de succès pour la conservation du caribou.

Il est également urgent de **s'assurer de la création d'aires protégées** dans le Québec méridional pour non seulement favoriser l'habitat du caribou mais aussi préserver la biodiversité et les services écologiques qu'il nous rend. Les aires protégées offrent une occasion aux citoyens d'entrer en contact avec la nature et de les éveiller à la conservation des espèces et de leur milieu de vie. De plus, il ne faut pas oublier que **ces aires protégées créeront des emplois stables dans la durée pour les communautés avoisinantes et participeront à la vie économique de ces régions.** Une journée de tourisme dans des parcs nationaux au Québec a été évaluée à des dépenses d'environ 70\$ par jour en moyenne pour les localités limitrophes.

(https://www.sepaq.com/resources/docs/org/doc_corpo/org-rapport-annuel-20202021.pdf).

Le parc de la Gaspésie, quant à lui seul, a rapporté plus de 15 millions de dollars pour les communautés tout autour. La Gaspésie est une des régions où la nature est spectaculaire et où prédominent des paysages grandioses, des montagnes à couper le souffle longeant le fleuve Saint-Laurent et qui attirent des visiteurs de partout.

Doit-on rappeler que la **Loi sur les espèces menacées ou vulnérables oblige le gouvernement du Québec à protéger ses espèces fauniques et végétales,** ce qui jusqu'à maintenant ne semble pas avoir été le cas puisque leur habitat a été perturbé à plus de 70% par les coupes forestières pour plusieurs populations de caribous. **Lorsque le Québec n'assume pas sa responsabilité légale, le**

gouvernement canadien se voit dans l'obligation d'intervenir pour forcer la protection de cette espèce sur le territoire québécois.

Selon William Rees, un économiste écologique canadien et le scientifique à l'origine du concept d'empreinte écologique, affirme que notre modèle néolibéral basé sur une croissance éternelle, a des effets destructeurs pour la planète. **On ne peut indéfiniment promouvoir l'économie et se faire croire qu'il est possible de protéger notre biodiversité en même temps.** On le constate avec la gestion catastrophique du caribou au Québec, une espèce qui existe pourtant depuis des milliers d'années et dont plusieurs populations sont au seuil de l'extinction aujourd'hui, à cause de l'inaction du gouvernement qui a démontré jusqu'à ce jour qu'il était incapable de gérer efficacement l'aménagement durable de nos forêts.

Pour terminer, j'aimerais rappeler un slogan de Nicolas Hulot qui résume tout :

« Sans nature, pas de futur »

Références

Environnement et Changement climatique Canada. 2020. Programme de rétablissement modifié du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), population boréale, au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa. xiv + 155 pp) https://wildlife-species.canada.ca/species-risk-registry/virtual_sara/files/plans/Rs-CaribouBorealeAmdMod-v01-2020Dec-Fra.pdf

Environnement et Changement climatique Canada. 2022. Programme de rétablissement modifié du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), population de la Gaspésie-Atlantique, au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa, viii + 87 p.

Environnement Canada. 2011b. Évaluation scientifique aux fins de la désignation de l'habitat essentiel de la population boréale du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*) au Canada, mise à jour 2011, Environnement Canada, Ottawa, 116 p. + annexes

Équipe de rétablissement du caribou de la Gaspésie. 2011. Bilan du rétablissement du caribou de la Gaspésie (*Rangifer tarandus caribou*) pour la période 1990- 2009. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Secteur des Opérations régionales, Direction de l'expertise Énergie-Faune-Forêts-Mines-Territoire de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Faune Québec, Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats. 25 pages

<https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/bilan-retablissement-caribou-1990-2009.pdf>

Équipe de rétablissement du caribou forestier du Québec (2013). Plan de rétablissement du caribou forestier (*Rangifer tarandus caribou*) au Québec — 2013-2023, produit pour le compte du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec, Faune Québec, 110 p

<https://mffp.gouv.qc.ca/publications/faune/especes/Plan-retablissement2013-2023.pdf>

La Presse, Jean-Thomas Léveillé, 28 avril 2022- Gestion des forêts – Un organisme international pourrait sévir contre le Québec :

<https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2022-04-28/gestion-des-forets/un-organisme-international-pourrait-sevir-contre-le-quebec.php>

Le Devoir, 4 mars 2022, Alexandre Shields « Des coupes forestières dans l’habitat des derniers caribous de la Gaspésie »

Le Devoir, 4 mars 2021, Priscilla Plamondon et Martin Movilla « Le ministère des Forêts du Québec est-il à la solde de l’industrie ? »

Le Devoir, 20 mars 2021, Alexandre Shields « Des scientifiques dénoncent la vision industrielle du ministère des Forêts »

Le Devoir, 20 mars 2021, Pierre Drapeau « La communauté scientifique inquiète de la gestion de la forêt »

Le Devoir, 16 décembre 2020 « Le Québec entend presque doubler sa récolte de bois d'ici 2080 »

Nature Québec, 2020. Mémoire de Nature Québec concernant Le programme de rétablissement du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), population de la Gaspésie-Atlantique, au Canada, présenté à Environnement et Changement climatique :

<https://naturequebec.org/wp-content/uploads/2020/12/2020-12-memoire-prog-retablissement-caribou.pdf>

Plourde, J., A. Landry et S. Gravel 2020. Inventaire aérien de caribous forestiers (*Rangifer tarandus caribou*) du secteur Pipmuacan à l’hiver 2020, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de la gestion de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Québec, 17 p. (citant une analyse de 2017 à la page 3 : https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/RA_inventaire_caribou_Pipmuacan_SLSJ_2020.pdf)

Radio-Canada, 16 mars 2022. Récits numériques. Priscilla Plamondon Lalancette et Martin Movilla. La tordeuse, un prétexte pour favoriser l’industrie forestière.

<https://ici.radio-canada.ca/recit-numerique/3801/tordeuse-industrie-forestiere-entente-secret-quebec>

Rapport annuel 2020-2021 de la Sépaq. Connecter les gens à la nature.

https://www.sepaq.com/resources/docs/org/doc_corpo/org-rapport-annuel-20202021.pdf